

A part ces analogies historiques, il existe, pour les mœurs, les hommes et les choses, autant de dissemblance entre les Etats de 1356 et ceux de 1588, qu'entre le siècle inculte et ignorant du roi Jean et le siècle corrompu, mais spirituel et chevaleresque, de Henri III. Les progrès de l'intelligence publique se révèlent d'une manière sensible dans la conduite et l'attitude de cette dernière assemblée. Excluez-en les propositions dictées par un esprit outré de faction, quelle indépendance, mais en même temps quelle mesure, quelle dignité de langage ! quelle sollicitude vigilante et éclairée pour tous les intérêts populaires ! L'attentat du 23 décembre étonne les représentants du tiers-état, sans ébranler un instant leur courage. Peut-on ouïr sans admiration cette héroïque sommation qui leur est adressée de suivre en masse ceux de leurs collègues qu'entraînent les satellites du monarque, et de venger par une démonstration éclatante l'outrage fait à la représentation nationale ! On sait que cette noble inspiration fut réalisée quelques jours plus tard par le parlement de Paris, lorsque les Seize contraignirent ses principaux chefs à paraître devant eux. Tant de fermeté ne se dément point en présence du roi. Rien de plus austère, rien de plus énergique que les discours tenus par les orateurs des Etats à Henri III, rendu par le meurtre de son rival à la plénitude de sa puissance. Il est vrai que la sévérité de ce langage est tempérée par l'effusion de leurs hommages, et que ces harangues sont muettes sur la grande catastrophe qui vient de s'accomplir. Mais l'emploi de ces précautions oratoires ne retranche rien à la vigueur des exhortations, et l'indépendance avec laquelle les trois ordres s'accordent à repousser l'insidieuse proposition qui leur est faite touchant le crime de lèse-majesté, témoigne assez que la fermeté de leurs chefs n'a point fléchi en présence du sanglant appareil qu'a déployé le pouvoir absolu.

En résumé, les Etats-généraux de 1588, par l'importance de